

La civilisation gallo-romaine

En 120 avant notre ère, est créée la province romaine de Transalpine (qui correspond à peu près au sud de la France actuelle) : les peuples autochtones, déjà en contact avec le monde méditerranéen, sont alors placés sous domination directe du pouvoir romain.

En 52 avant notre ère, Jules César conquiert la Gaule. C'est un territoire qui n'est pas encore unifié. Il est composé d'une soixantaine de cités, plus ou moins puissantes, qui s'organisent autour d'un réseau de villes (les **oppida**) et de voies de communication déjà bien aménagées.

Loin des vieux clichés historiques, l'archéologie a montré que la Gaule représente alors un espace riche et développé, densément habité et sillonné de routes parfois empierrées. Des milliers de fermes gauloises – certaines très petites, et d'autres très vastes – comparables aux *villae* romaines, sont implantées près de villages et de villes dénotant une structure urbaine très élaborée.

De cette conquête naît une société originale, dite « gallo-romaine », qui s'épanouit entre le 1^{er} siècle (1^{er} siècle) avant notre ère et le 5^e siècle (5^e siècle) de notre ère en mêlant les caractéristiques de ces deux civilisations. Ainsi trouve-t-on encore aujourd'hui sur le territoire français de nombreux monuments emblématiques de la culture romaine (enceintes, théâtres et amphithéâtres, mausolées, etc.).

Mais les vestiges mis au jour viennent en éclairer bien d'autres aspects. L'archéologie de la Gaule romaine a, depuis le début des années 1980, profondément renouvelé nos connaissances et notre regard sur cette période, que l'on divise en deux grandes parties :

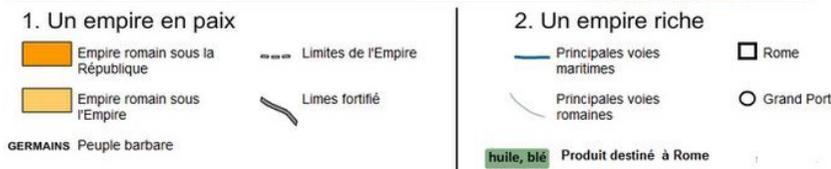
- **le Haut-Empire** : du début du 1^{er} (1^{er}) à la fin du III^e siècle (3^e siècle) ;
- **l'Antiquité tardive**, dénommée encore récemment Bas-Empire : du début du IV^e siècle (4^e siècle) à la fin du V^e siècle (5^e siècle). —



1



2



1. Territoires de l'empire romain. © Inrap
 2. L'empire romain au II^e siècle (2^e siècle) de notre ère. © Inrap

En 22 avant notre ère, Auguste, premier empereur de la République romaine, se rend en Gaule à Narbonne. Trente ans après la conquête de César, il entreprend d'organiser le territoire gaulois et d'en recenser la population.

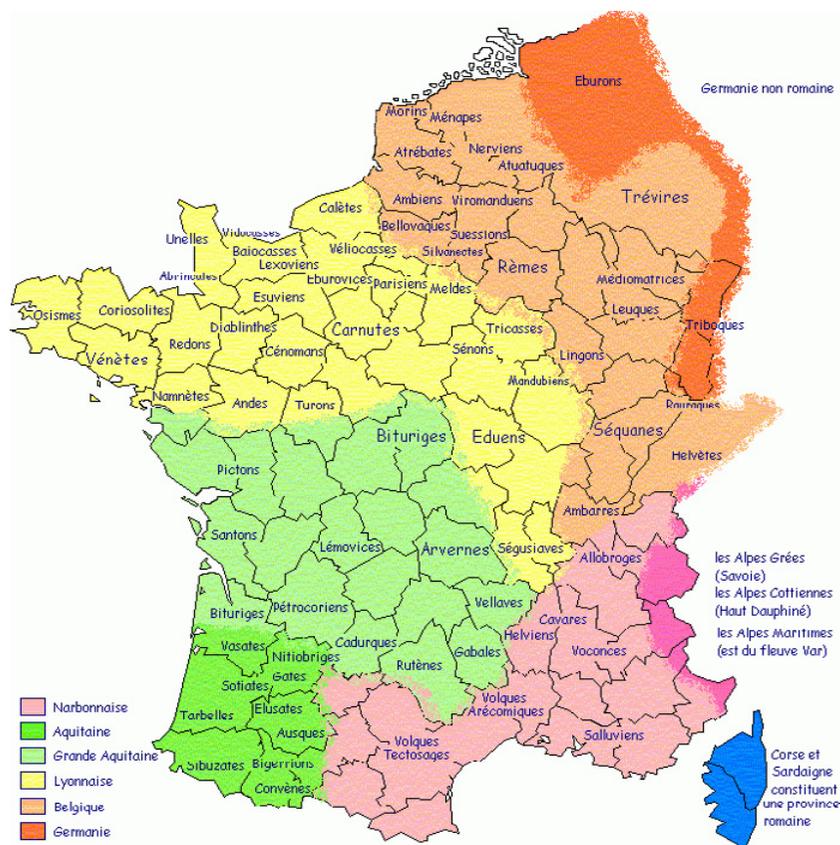
Auguste met en place une nouvelle organisation administrative. Il divise la Gaule en quatre provinces, dont trois nouvelles (les trois Gaules), toutes administrées par Rome. Au sud, la Transalpine (ou *Provincia*, en latin) prend le nom de **Narbonnaise**, et son administration est confiée au Sénat. Le reste du pays est partagé entre **l'Aquitaine**, qui englobe tous les peuples de la Garonne à la Loire ; **la Lyonnaise**, qui s'étend entre la Loire et la Seine, incluant la Normandie et l'Armorique ; et enfin, **la Belgique**, qui comprend tout le Nord et l'Est.

Ces provinces sont elles-mêmes subdivisées en une soixantaine de cités, ou **Civitates**, approximativement calées sur le territoire des anciennes tribus gauloises. De même, les campagnes et le monde rural s'organisent autour de *villae* où le travail et la vie agricole se hiérarchisent peu à peu. Ces véritables domaines ruraux regroupent les habitations des propriétaires et de la main-d'œuvre, ainsi que des bâtiments d'exploitation et des fabriques artisanales.

Si les Romains créent de nouveaux axes de circulation, ils réaménagent également certaines voies gauloises. Un réseau de 90 000 km relie ainsi les villes aux *villae*, permettant un important trafic commercial, mais aussi une grande vitesse de déplacement pour la population et pour les troupes. Quatrième empereur romain, Claude exerce son pouvoir de 41 à 54 de notre ère. Né à *Lugdunum* (Lyon) en 10 avant notre ère, il est le premier empereur à voir le jour hors d'Italie. Administrateur émérite et grand bâtisseur public, il contribue à l'embellissement de la Gaule. Son célèbre discours au Sénat, parvenu jusqu'à nous grâce à la retranscription des Tables claudiennes, constitue l'une des étapes majeures de la romanisation de la Gaule.

Parfois considéré comme l'acte de naissance de la civilisation gallo-romaine, ce texte consacre l'intégration des élites gauloises à la citoyenneté romaine. Cette intégration va permettre à l'Empire romain de perdurer.

Mêlés à l'histoire de Rome, les peuples de Gaule sont progressivement assimilés au système politique et social de l'Empire, au point notamment de caler leurs institutions sur les siennes. —



Principales *Civitates* (cités)
gallo-romaines. © Inrap

Les habitants de la Gaule connaissent peu à peu une véritable fusion avec la civilisation romaine. Cette romanisation touche, à des degrés divers, tous les domaines de la vie quotidienne.

■ Les Gaulois adoptent très rapidement la langue, la religion et le mode de vie des Romains. Ces « Gallo-Romains » portent les trois noms (prénom, nom, surnom), ou tria nomina, qui les font reconnaître comme citoyens romains. Le surnom, souvent d'origine gauloise, assure la transmission du patronyme familial.

■ Le latin s'impose comme langue officielle, et les lois, tout comme le système monétaire, adoptent le modèle romain.

■ L'aristocratie gauloise est enrôlée dans l'armée romaine, ou intégrée progressivement dans l'élite municipale, voire sénatoriale. L'habileté des Romains réside dans le fait d'avoir suscité l'adhésion de cette classe privilégiée : l'organisation et les mœurs romaines s'imposent ainsi naturellement aux notables, avant de conquérir le peuple. En 212, sous l'empereur Caracalla, la citoyenneté romaine est accordée à tous les hommes libres de l'Empire.

■ La civilisation gallo-romaine est née de l'assimilation mutuelle entre civilisation romaine et civilisation gauloise. Si la civilisation gauloise s'adapte majoritairement aux codes de l'occupant romain, elle maintient toutefois certaines de ses traditions, le tout donnant lieu à une culture originale. Les deux premiers siècles de l'occupation romaine constituent une ère de prospérité et de développement : une période de paix relative, que l'on nomme *Pax romana*.